

La pêche miraculeuse suscite la polémique

PAR PHILIPPE BAVEREL

L'ARTICLE CONSACRÉ à la pêche miraculeuse de Geoffrey Rulleau (photo), paru le mardi 11 août, n'a laissé personne indifférent. L'histoire de ce cadre de 29 ans, qui a pêché dans la Seine, « entre Choisy-le-Roi et Alfortville (Val-de-Marne) », le samedi 1^{er} août, un silure mesurant 2,43 m, n'est assurément pas banale.

Président de l'école de pêche de Paris Naturlish Academy, Aurélien Fiaux en convient volontiers : « On trouve ce genre de poissons dans la Seine, la Marne et aussi le canal de l'Ourcq. Mais un silure de cette taille, c'est quand même exceptionnel, sachant que le record se situe dans les 2,60 m. »

90 kg, mais immangeable

C'est sur Twitter que nous avons repéré les photos de cette prise exceptionnelle, publiées plusieurs jours après l'événement par un ami du pêcheur. Joint par téléphone, le jeune homme, surpris, accepte de nous raconter ce qui lui est arrivé, de « la petite touche sur la ligne » alors qu'il est dans la barque jusqu'au « combat très physique avec ce poisson d'eau douce pesant plus de 90 kg »...

Passionné de pêche, cet habitant de Morangis (Essonne) prend soin de préciser qu'il a relâché la bête. L'his-



toire est si extraordinaire qu'elle est reprise par d'autres journaux et une chaîne d'information en continu.

Seule ombre au tableau de chasse : dès le lendemain de la parution de notre article, l'association PAZ (Paris Animaux Zoopolis) crie son indignation dans un communiqué titré « Les poissons souffrent et ne sont pas des jouets ! ». Sous-titré « Blesser les animaux ne devrait pas être un loisir », le texte dénonce « la pêche de loisir qui consiste à tendre un piège à un poisson, l'extraire brutalement de son milieu, le blesser avec un hameçon, le manipuler souvent pour prendre une photo et le tuer ou le relâcher ». Et de conclure : « Cette petite histoire illustre parfaitement la pêche aux trophées dont le but est de prendre une photo pour s'enorgueillir. » Rappelant que la consommation de poissons de la Seine et de l'Ourcq est interdite pour raisons sanitaires par arrêté préfectoral, PAZ se bat depuis trois ans pour l'interdiction de la pêche en Ile-de-France.